



FONDS
MUNICIPAL
VERT

GREEN
MUNICIPAL
FUND

Un programme de la
FCM
FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS



Mme Émilie Marleau, conseillère pour le Québec
Rayonnement des programmes, Fonds municipal vert

Obtenir du financement du Fonds municipal vert : quelles sont les conditions gagnantes ?

Le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités est un partenaire de choix pour le financement de projets de développement durable au Québec. Pour cette année seulement, nous avons l'ambition de distribuer près de 60 millions de dollars dans le marché québécois : plus de 5 millions de dollars en subventions pour des études et des projets pilotes et près de 53 millions de dollars en prêts combinés à des subventions pour des projets d'immobilisations. Suivez nos conseils ci-dessous et préparez une demande qui permettra à votre municipalité de tirer pleinement avantage de cette occasion et qui donnera de l'élan à vos projets.

Assurez-vous que votre projet répond aux critères d'évaluation

Que vous déposiez une demande pour un projet dans le secteur de la gestion de l'eau, des matières résiduelles, de l'aménagement du territoire, du transport ou de l'énergie, vous devez vous assurer de répondre aux exigences environnementales minimales pour chacun de nos programmes. Nous évaluerons l'ampleur des répercussions sur l'environnement, mais également sur la collectivité, le plan de mise en œuvre et le potentiel de transformation généré par le projet. Ce ne sont toutefois pas tous les projets admissibles qui recevront une approbation de financement. En effet, le FMV s'efforce de ne financer que les meilleurs projets. Consultez le guide de demande¹ de chacune de nos offres de financement pour en connaître davantage sur toutes les étapes du processus d'évaluation.

Décrivez et quantifiez les avantages environnementaux prévus

Il est essentiel de démontrer efficacement les avantages environnementaux de votre projet. Décrivez et quantifiez ses avantages mesurables, comme la réduction d'émission de GES, l'amélioration du rendement énergétique, la conservation de l'eau, la récupération d'énergie, la réduction et la valorisation des matières résiduelles, etc.

N'oubliez pas d'inclure tout autre avantage environnemental qui n'est pas directement lié aux seuils d'admissibilité du projet, comme l'accroissement des actifs naturels, l'utilisation de matériaux de sources durables ou la réduction des nuisances environnementales telles que la lumière et le bruit.

Ne sous-estimez pas le poids des avantages économiques

Le fait de décrire clairement les avantages économiques de votre projet peut faire peser la balance vers une décision de financement favorable.

À l'aide d'hypothèses valides et conservatrices, et compte tenu du coût de l'ensemble du cycle de vie du projet, répondez aux questions suivantes :

- Comment des avantages économiques peuvent-ils être produits (par exemple : par la réduction des coûts en capital et des coûts d'exploitation, la prolongation de la durée de vie des actifs, la production de revenus, la création d'emplois) ?
- Quels indicateurs économiques mesurerez-vous (par exemple : les économies d'argent, les pourcentages d'économies, les périodes de récupération, les revenus) ?
- Comment les solutions proposées dans ce projet produiront-elles de la valeur ? Sont-elles efficaces sur le plan financier ?

Mettez de l'avant la qualité de la vie communautaire

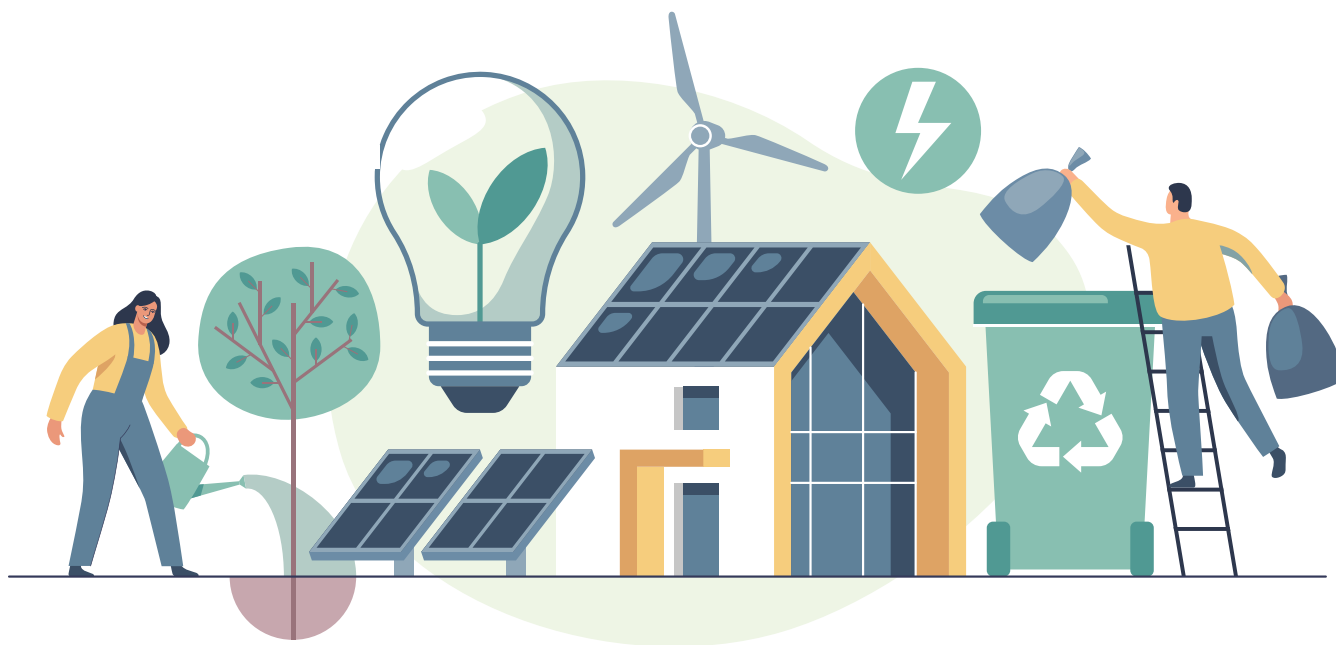
Les avantages sociaux occupent une place de plus en plus importante dans le travail du FMV, et ce choix se voit reflété dans le processus d'évaluation des demandes de financement. Les projets municipaux devraient profiter aux collectivités dans leur ensemble, y compris les populations vulnérables. Déterminez de quelle façon votre projet va, entre autres :

- augmenter la santé et la sécurité des résident(e)s ;
- aménager des espaces accueillants pour vivre, travailler et lancer une entreprise ;
- promouvoir la croissance économique en attirant des événements et des visiteurs.

Faites appel à des solutions novatrices

Lorsque vous rédigez votre demande complète, assurez-vous d'expliquer comment les pratiques ou les technologies utilisées vont au-delà de ce qui se fait habituellement dans votre contexte. Afin de rendre le financement du FMV le plus inclusif et accessible possible, l'innovation sera évaluée relativement à la taille et à l'emplacement d'une collectivité.

¹ Le guide de demande de chaque offre se trouve au fondsmunicipalvert.ca.



Démontrez que votre projet peut être reproduit

Le Fonds municipal vert priorise les projets qui ont le potentiel de rayonner et qui ont de fortes probabilités d'être reproduits en cas de succès, que ce soit à plus grande échelle ou simplement au sein d'autres municipalités qui ont des défis ou des besoins similaires.

[Le système d'autopartage de véhicules électriques](#) en est un bon exemple. En 2016, la Société d'innovation en environnement (SIE) et YHC Environnement ont lancé un projet pilote visant à mettre en place un système régional d'autopartage de véhicules électriques, en partenariat avec les municipalités de Plessisville, de Nicolet, de Bromont, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Rivière-du-Loup et de Sainte-Julienne.

D'autres petites et moyennes municipalités ont décidé de suivre leur exemple. À la fin de 2018, avant même que le projet pilote ne soit entièrement déployé, neuf autres municipalités et une municipalité régionale de comté du Québec souhaitaient mettre en place un système similaire. Au Nouveau-Brunswick, cinq municipalités ont également participé à un projet pilote de ce même système.

Le meilleur conseil : communiquez avec nous!

J'ai le plaisir de faire partie d'une équipe de conseiller(ère)s qui a comme principal rôle de soutenir les municipalités tout au long du processus de demande de financement. Communiquez avec nous au 1 877 417-0550 ou à fmvinfo@fcm.ca pour :

- discuter de l'admissibilité de votre projet;
- déterminer les éléments de votre projet qui répondent aux critères d'évaluation et qui doivent figurer sur votre demande de financement;
- augmenter vos chances d'obtenir des subventions et des prêts qui peuvent couvrir de 50 à 80% des coûts admissibles de votre projet.